



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :  
13

Séance du 8 avril 2025

Objet

Budget principal du CCAS

Affectation des résultats  
du compte administratif  
2024

L'an deux mil vingt-cinq, le huit avril à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 26 mars 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Fouchet, Lanson, Torlay, Abi Fadel, Brault, Porcher, Maës, Motte-Tchernia et Madame Gautier.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :  
Madame Salitra qui donne pouvoir à Madame Motte-Tchernia

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :  
Mme Denigot

**Nombre des membres du  
Conseil**

En exercice	12
Remplacement en cours	1
Présents	10
Votants	11
<b>Vote</b>	
Pour	10
Contre	0
Abstention	1

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon

## BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

-----

### AFFECTATION DES RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

-----

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable et le plan de comptes M57 applicables aux Centres Communaux d'Action Sociale,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

PAR 10 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION

DÉCIDE d'affecter le déficit de fonctionnement de 14 981,04 € en déficit de fonctionnement reporté au budget 2025.

DÉCIDE d'affecter l'excédent d'investissement de 74 328,45 € en excédent d'investissement reporté au budget 2025.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Pascal Duchêne

